Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 15 (1923)
Heft: 10

Rubrik: Dans les organisations syndicales internationales

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

situation. Les questions suivantes furent posées aux membres:

« Le soussigné est-il prêt à repousser, conformément aux instructions du comité central de l'U. O. E. T., soit par une grève, soit par l'application de la résistance passive, la prolongation de la durée du travail?

Réponse: Oui ou non . . . . Signature . . . . . .

Au cas où je manquerais à la parole donnée par moi en ne donnant pas suite au mot d'ordre de la direction de l'Union, je prends l'engagement de verser à la caisse centrale de l'U. O. E. T. une somme de 200 fr. (deux cents) à titre d'amende conventionnelle. Signature . . .»

Ces procédés, si compréhensibles qu'ils fussent eu égard à la situation tendue, n'en étaient pas moins en contradiction avec les statuts de la Fédération des cheminots; seules les instances de celle-ci ont qualité pour se prononcer sur les actions à engager. Il n'en fallut pas davantage pour que la direction générale des C. F. F. se croie à la veille de la révolution. Elle prit aussitôt la décision de révoquer tout employé ayant participé à répandre ce bulletin de vote. Des inspecteurs d'exploitation de la Suisse orientale entreprirent de minutieuses enquêtes pour s'assurer les noms d'employés coupables d'avoir contribué à distribuer ce bulletin. Le Conseil fédéral prit connaissance de cette décision et l'approuva.

Le comité directeur de la Fédération des cheminots prit immédiatement position à ce sujet et délégua le secrétaire général, le camarade Bratschi, auprès des instances compétentes. Une discussion s'engagea avec le conseiller fédéral Haab et le directeur général Schrafl qui, tous deux, contestaient que le personnel fédéral eût le droit de grève et qui voyaient dans la votation organisée une violation des devoirs de service. Le camarade Bratschi défendit au contraire le point de vue que le personnel fédéral avait le droit d'user en tout temps de moyens syndicaux pour défendre ses intérêts. L'attitude énergique du représentant du personnel ne resta pas sans effets; après une déclaration de la direction de la Fédération des cheminots désapprouvant la votation générale et une autre du collègue Allgöwer affirmant qu'il avait ordonné la votation générale de son chef, la direction générale des C. F. F. déclara qu'elle renonçait à appliquer les sanctions annoncées.

Commentant ces faits, le *Cheminot* ajoute: « Nous avons eu au début l'impression très nette que la D. G. cherchait et voulait le conflit. Elle l'a nié au cours des négociations. Nous voulons le croire pour cette foi, quoique ce soit la deuxième depuis peu de temps où l'on nous pousse dans nos derniers retranchements. Si nous avons fait l'impossible pour éviter des complications, c'est parce que nous ne voulons pas que des innocents payent pour d'autres ou qu'il soient seuls victimes de la réaction, mais surtout parce que nous ne pouvions pas nous laisser imposer par les autorités le moment peut-être choisi par elles pour la lutte décisive entre l'organisation syndicale du personnel des chemins de fer et les administrations. Ce moment-là, nous voulons le choisir nous-mêmes en toute liberté et sans pression de la part de qui que ce soit. »

Dans les organisations syndicales internationales

Fédération syndicale internationale des métallurgistes. Le comité central de cette organisation s'est réuni à Berne les 26, 27 et 28 août. Douze pays étaient représentés. Le secrétaire Ilg a rappelé dans son discours d'ouverture que la fédération fut créée il y a 30 ans, et il passa en revue le travail accompli par l'Internationale des métallurgistes depuis cette époque.

La situation créée dans le monde par l'occupation de la Rhur donna lieu à une longue discussion.

La conférence prit ensuite position au sujet de la demande d'admission de la Fédération pan-russe des ouvriers sur métaux. Celle-ci a fait déjà à plusieurs reprises une demande analogue, mais elle ne put jamais être prise en considération, parce qu'elle est affiliée à l'Internationale syndicale communiste. Une conférence a eu lieu en mai entre délégués russes et représentants de la Fédération internationale des métaux à Friedrichshafen. Une convention a été signée. Elle exprime la conviction que la collaboration des ouvriers sur métaux de Russie et leur affiliation à l'Internationale des métaux doit être recherchée. Au cours du débat qui s'est déroulé au sujet de cette convention, les délégués d'Allemagne, d'Autriche et de Grande-Bretagne se sont montrés favorables à l'admission, sous réserve que des mesures soient prises permettant de s'assurer que les Russes respecteront les statuts, que les polémiques ne continuent pas dans les syndicats et que la fédération russe cherchera à devenir indépendante. Les délégués de Belgique de France et de Tchécoslovaquie se sont au contraire opposés à l'admission, en se basant sur les expériences fâcheuses faites avec les communistes et parce qu'ils ne peuvent admettre l'affiliation aux deux Internationales, à celle de Moscou et à celle d'Amsterdam. Devant ce désaccord, le secrétaire international Ilg proposa une adjonction au projet d'entente, disant: « des doutes existant quant à la collaboration loyale et au respect des statuts et des décisions de la fédération, de la part des Russes, le secrétariat est chargé d'entrer en relation avec les Russes avant le prochain congrès, afin de mettre au clair les points contestés ». La convention fut adoptée avec cette réserve. La demande d'admission de la Fédération communiste française des métaux a été rejetée.

A l'Etranger

Angleterre. Le 55me congrès annuel des Trade-unions britanniques s'est tenu du 3 au 7 septembre à Plymouth; il réunissait 702 délégués représentant 4,369,268 travailleurs organisés. Cet effectif marque un recul sur celui représenté l'an dernier à Southport (5,650,170). Mais en 1913, il n'éait que de 2,232,446 membres. Un représentant des syndicats ouvriers américains et le secrétaire Fimmen, représentant la Fédération syndicale internationale, assistaient également au congrès.

Dans son discours d'ouverture, le président releva que l'action politique à elle seule ne pouvait satisfaire la classe ouvrière, et il fit ressortir l'importance du travail syndical. Il rappela ensuite les efforts du mouvement ouvrier international pour un règlement des conflits internationaux par des moyens pacifiques. Il adressa de sévères critiques au gouvernement anglais qui n'a pas encore ratifié la convention des 8 heures, et demanda enfin au congrès de protester contre les nouveaux dangers de guerre devenus pressants, parce que « la passion de dominer d'un Hohenzollern s'est abattue sur un Mussolini ».

Dans sa deuxième séance, le congrès discuta des conflits de compétence qui ont éclaté entre diverses unions, ainsi que de questions d'ordre interne. Les questions d'organisation et de fusion de diverses unions occupèrent la séance suivante. L'un des délégués demanda pourquoi l'« Internationale rouge » n'était pas représentée au congrès. Le président Thomas répondit qu'une